

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiateOrdonnance de sauvegarde sur l'Île René-Levasseur**KRUGER DÉPOSE UNE REQUÊTE POUR OBTENIR LA PERMISSION D'EN APPELER
ET POUR SUSPENDRE PROVISOIREMENT L'ORDONNANCE**

Montréal (Québec), le 5 juillet 2005 - La société Kruger a déposé à la Cour d'appel du Québec une requête afin d'obtenir la permission d'en appeler de l'ordonnance de sauvegarde rendue le 17 juin dernier. Cette requête vise également à suspendre provisoirement l'ordonnance de sauvegarde lui interdisant d'effectuer des activités forestières sur l'Île René-Levasseur afin notamment d'avoir accès au bois brûlé à la suite des incendies de forêt qui y ont eu lieu récemment. Rappelons que le bois brûlé peut être récupéré et transformé en bois d'œuvre s'il est récolté et transporté dans l'année et demie qui suit l'incendie, sinon celui-ci sera dévasté par les insectes.

« La Société Kruger estime que la décision lui cause de manière immédiate un préjudice sérieux et irréparable ainsi qu'à ses employés, à leurs familles de même qu'aux entrepreneurs forestiers indépendants dont elle retient les services. Ce préjudice ne peut que s'aggraver avec le temps et la viabilité des usines de Kruger sur la Côte-Nord pourrait même être affectée. C'est donc pour protéger nos droits et ceux de nos employés que nous avons décidé d'en appeler », a déclaré le vice-président Affaires publiques de Kruger, M. Jean Majeau.

La société Kruger a déjà annoncé que l'ordonnance de sauvegarde accordée à la communauté innue de Betsiamites la forçait à effectuer 153 mises à pied dont 91 emplois en forêt sur l'aire commune 093-20 et 62 dans les usines de Ragueneau, de Forestville et de Longue-Rive. « La suspension provisoire de l'ordonnance de sauvegarde permettrait à la société Kruger de préserver de nombreux emplois, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue sur l'appel », a précisé M. Majeau.

La société Kruger est un important fabricant de pâtes et papiers spécialisé dans la production et la vente de papier journal, de papiers impression spéciaux, de papiers couchés légers, de papier pour annuaires, de papiers à usages domestiques et industriels, de carton doublure recyclé, de contenants en carton ondulé, de bois d'œuvre et autres produits du bois. En mars 2004, la société Kruger créait une nouvelle unité commerciale, Kruger Groupe Énergie, afin d'assurer sa croissance dans le domaine de l'énergie. Papiers Scott Limitée, membre de la société Kruger, occupe le 1^{er} rang sur le marché canadien des produits domestiques avec des marques réputées telles que Cashmere de Cottonelle, Purex, ScotTowels, Scotties, White Swan, Capri et Viva, et une gamme de produits hors foyer destinés à l'industrie et au commerce dans tout le Canada. La société Kruger possède des établissements au Québec, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador, aux États-Unis et au Royaume-Uni et emploie plus de 10 500 personnes.

Jean Majeau
Vice-président, Affaires publiques
Tél. : (514) 343-3213
Courriel : jmajeau@kruger.com
Site Web : www.kruger.com

